

Image not found or type unknown



responsabilité apres un incendie

Par **ethel**, le **03/04/2008** à **20:06**

bonjour? j ai habité un logement pendant 3 semaines,le proprietaire ne m a jamais fourni de bail ni de quittance.il y a eu un incendie qui c est déclaré dans l appartement suite a cela j ai été hospitalisée 5 jours.Le proprietaire a changé les clés de l appartement et ne m a plus donné signe de vie sauf il y a quelques jours j ai reçu une lettre de son assurance qui me demande de regler la somme de 29000 euros(pour les travaux de refection de l appartement)rnje ne possedait pas encore d assurance pour l appartement rnquoi faire ?EST-CE LEGAL ET DEVRAIS JE REMBOURSER CETTE SOMME?